

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 11 septembre. — On lit dans le *Journal des Débats* de ce matin :

« Un ordre royal du 26 août, publié dans la *Gazette de Madrid* du 3 septembre, fait cesser le sequestre apposé sur les biens de don Carlos, et enjoint de prendre les mesures pour en verser les revenus dans le trésor public.

« Le décret prononçant l'exclusion de don Carlos a été adopté par la chambre des députés, dans la séance du 3 septembre. »

— M. Teulon, ancien député, a été élu au scrutin de ballottage par le collège de Nîmes, *extra-muros* (Gard), en remplacement de M. Viger, dont l'élection avait été annulée.

M. Cuocq, candidat ministériel, a été élu au premier tour de scrutin par le collège d'Issengeaux (Haute-Loire), en remplacement de M. Berryer, dont l'élection avait été annulée.

— Le colonel Caradoc, qui vient d'arriver à Paris, écrit au *National* pour démentir les nouvelles que les carlistes ont mises sur son compte, sur la mauvaise position des affaires de la reine en Catalogne. « Je n'ai jamais cessé, dit M. Caradoc, de rendre un plein et légitime hommage aux talents militaires du général Rodil, ainsi qu'à l'excellent esprit qui anime les troupes, et je suis convaincu que sans des difficultés locales, ils auraient comprimé une insurrection qui peut quelque temps prolonger la lutte, mais dont le résultat final ne saurait être douteux. »

— La cavalerie et l'artillerie sont arrivées au camp de Saint-Omer; il est maintenant fort de 10,492 hommes. Les grandes manœuvres vont commencer.

— Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner un recensement de toutes les armes à feu qui se trouvent chez tous les armuriers de la capitale; les mêmes ordres ont été transmis dans tout le midi de la France.

— De tous les ambassadeurs étrangers, M. le duc de Frias est le seul qui, dans ce moment, ne soit pas à la campagne. Les secrétaires d'ambassades restent pour recevoir les dépêches bien peu importantes qu'expédient à Paris les cours étrangères.

— L'ambassadeur de la Porte près la cour de France, est arrivé à Strasbourg avec une suite nombreuse.

— Hier au soir on jouait au théâtre du Palais-Royal *Judith et Holopherne*. Lorsque Mlle. Déjazet-Judith a paru en scène, quelques sifflets très-violents sont partis du fond d'une balustrade, mais soudain un tonnerre d'applaudissements a couvert les sifflets malencontreux. Personne ne s'est mépris sur les motifs de cette obscure attaque. On savait dans la salle que l'actrice avait publié dans tous les journaux du matin une lettre où elle accusait le *Charivari* d'imposture, et menaçait de le traduire devant les tribunaux. Les amis du *Charivari* ont sifflé; mais siffler n'est pas répondre, siffler n'est pas avoir raison.

Nous apprenons à l'instant que Mlle. Déjazet a écrit au *Charivari* la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, le but de ma réclamation, publiée par plusieurs journaux de ce matin, était uniquement de bien constater que j'étais tout-à-fait étrangère à la lettre insérée dans le *Charivari* d'hier, et signée de mon nom. Comme ce but est complètement atteint par ma lettre et par les explications auxquelles elle a donné lieu dans le *Charivari*, et que d'ailleurs ce numéro vient d'être l'objet d'une saisie qui ne me permet pas d'aggraver d'un grief particulier les griefs du ministère public, je déclare que je retire purement et simplement ma plainte.

Virginie Déjazet.

« Veuillez, etc. »

« Paris, 9 septembre. »

— L'académie royale de musique a fait relâche ce soir pour répéter généralement la *Tempête*, ballet en trois actes, dont la première représentation n'aura lieu pourtant que lundi prochain 15 de ce mois. Toute la magie des décors, toute la pompe de la mise en scène de l'opéra brilleront encore dans cette pièce, imitée du drame fantastique de Shakspeare. Nous y verrons des salamandres et des ondines se battre en cadence, un duel entre l'eau et le feu, et parmi tout ce fracas harmonieusement dramatique, Mlle. Fanny

Esler, jeune et jolie danseuse, mme d'un très-grand talent, débutera dans le rôle d'une fée. Melles. Duvernay, Pauline Leroux compléteront le trio séduisant et gracieux des virtuoses qui doivent représenter les principaux personnages du ballet. La musique est de M. Schmitzoeffler qui nous a déjà donné la *Sylphide*; ce maître a fait ses preuves.

— M. de Montbel, ex-ministre de Charles X, qui se trouve actuellement à Prague, est atteint d'aliénation mentale. Il s'était récemment marié à la comtesse hongroise Zigray, et peu après le mariage il est devenu en proie à une sombre mélancolie, et tourmenté par l'idée fixe qu'il sera de moment en moment traîné sur l'échafaud, pour avoir trahi les secrets de l'Etat. Cependant, d'après des lettres récentes de Prague, son état s'était un peu amélioré.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 SEPTEMBRE.

On écrit d'Ostende, 11 septembre.

« LL. MM. le roi et la reine sont parties ce matin à 7 1/2 heures, avec toute leur suite pour Ypres, et arriveront à ce qu'on assure à Bruxelles samedi soir 13 courant. »

— Nous annonçons comme certains que le général Goblet est nommé ministre de la guerre, et M. de Puydt, chef du personnel. Ces messieurs entrent en fonctions mardi prochain. (Lynx.)

— On lit dans le *Moniteur belge* :

« Nous sommes autorisés à déclarer que les détails publiés par divers journaux relativement aux travaux de la commission des récompenses honorifiques sont controvés, et que la commission est entièrement étrangère à leur publication. »

— Ont encore été nommés à la croix de fer :

A l'étranger, MM. Hovelt, ex commandant du bataillon auxiliaire des *Amis du Peuple*; le major honoraire Black, capitaine au 3<sup>e</sup> chasseurs à pied; Roger, médecin français à Bruxelles; Périer, chirurgien-major des invalides à Paris; Alicimédon Flamand, dit le *Cosaque*, de la légion-parisienne; le major honoraire Guillaïn, capitaine au 10<sup>e</sup> de ligne; le major honoraire Augez, capitaine au 2<sup>e</sup> chasseurs à pied; le major honoraire Auard, ex-commandant de volontaires; le major honoraire Boulangé, ex-commandant de gardes civiques mobilisées, Périer, avocat à la cour royale de Lyon; Certain, étudiant en médecine à Paris;

A l'intérieur: MM. Rolliers, ex-lieutenant des pompiers de Gand, actuellement capitaine dans la ligne; de Blinde, ex sergent major des mêmes pompiers, actuellement promu à la lieutenance; Hebbelynck, de Gand, ex-officier de volontaires, actuellement capitaine au premier de ligne; Adolphe et Félix Bayet, de Liège; le docteur Puttemens, à Bruxelles; Druetz, huissier à Tournay; le baron de Stassart, gov. de Namur; Boine, major honoraire, ex-commandant de la compagnie de Jodoigne; Perrin, ex-huissier du gov. prov.; Faizlan, avoué à Bruxelles; Snel, capitaine d'artillerie; Isidore Plaisant, avocat général, Druetz, blessé de septembre, amputé; Gillo, capitaine commandant des blessés de septembre; Soudain de Niederwerth, administrateur général des prisons; Lejeune père, ex-commandant des volontaires de Grammont; Raymond, bourgmestre de Bouillon, Ragondet, ex-commandant de place à Bouillon.

— Nous pouvons assurer que les membres de la commission des croix de fer, ont pris, à l'unanimité, une décision, par laquelle il s'excluent eux-mêmes de la distribution de cette récompense honorifique.

— Nous tenons de source certaine, que M. Dumortier n'a point accepté les fonctions qu'on lui a données dans l'Université libre qu'on a le projet de créer à Bruxelles. (Eclair.)

— Nous annonçons avec plaisir que notre célèbre peintre d'animaux, Eugène Verboeckhoven, vient d'être désigné pour la médaille d'or à l'exposition des tableaux à Lille. Le tableau qui a valu à notre compatriote cette honorable distinction représente un *coup de vent*, au milieu duquel un troupeau épouvanté cherche à se mettre à l'abri des éléments déchaînés.

LIEGE. LE 13 SEPTEMBRE.

## LES FLANDRES.

Dans notre article sur le voyage du roi dans les Flandres, nous avons vu que l'une des dernières plaies de notre commotion politique, les mauvaises dispositions d'une partie de nos industriels; que ce mal, disons-nous, allait disparaître définitivement par le changement qui s'est opéré dans l'esprit gantois. Maintenant il s'agit de rendre ce changement durable.

L'esprit de parti n'est pas une nouveauté à Gand. En 1815 il y existait de l'anti-orangisme comme l'orangisme y a existé depuis: cette première opinion était même portée si loin, dans certaines localités, qu'au théâtre d'une des principales villes, le roi Guillaume fut, à la lettre, sifflé par le public.

Alors, cette haine avait comme aujourd'hui une source toute positive, le débouché commercial se trouvant subitement fermé au midi, il y eut une perturbation dans les intérêts analogue à celle qu'a fait éprouver la perte de nos débouchés vers le nord. La défiance des intéressés dans les moyens de réparation du gouvernement nouveau créa une opposition toute semblable, moins le nom, à celle dont nous avons été témoins. La presse naissait à cette époque, il n'y avait point des écrivains spirituels et surtout ennemis de l'hyperbole pour perpétuer les souvenirs; voilà pourquoi on oublie que les haines de 1830 ne sont qu'un réchauffé des haines de 1815.

Ce sentiment se tourna bientôt en affection et cette affection alla se développant parallèlement avec la prospérité industrielle d'une partie des Flandres.

Ce revirement semble devoir se reproduire aujourd'hui. La défiance des Gantois dans les moyens de prospérité et dans le bon-vouloir du gouvernement fait place à la confiance: le léopoldisme débute à Gand comme l'orangisme y débute autrefois. La vérité est qu'il y a dans les masses un sentiment de justice tout disposé à rendre à ceux qui les gouvernent sympathie pour sympathie, et qu'il y a de la part de l'administration belge une rivalité d'efforts et de tentatives de tout genre, avec l'ancienne administration hollandaise, pour restituer au pays toute la part de production qu'il peut avoir perdue.

C'est donc une nécessité pour l'administration de persister dans la route suivie jusqu'ici, de conserver la sympathie des classes productives par les principes d'impartialité, d'absence d'esprit de parti, et par la persévérance d'efforts qui l'a produite. L'unité de direction est ici indispensable. C'est ce que l'histoire nous enseigne par les époques de création. Louis XIV n'employa qu'un homme pour fonder son commerce et sa marine, un second pour l'organisation de son armée, un troisième pour son système de fortification: Guillaume organisa beaucoup de choses, et il était à lui-même son ministère. Ce mépris de la constitution ne pouvant plus se reproduire, l'unité doit se retrouver dans les chefs d'administration lorsqu'ils ne tombent pas devant la majorité parlementaire. Comment veut-on que l'opinion regarde une réparation comme quelque chose de réel lorsque le lendemain elle doit être poursuivie, continuée par de l'inexpérience et des principes tout contraires.

Qu'on choisisse donc dans chaque administration un homme sachant et voulant faire les choses dont il se mêle n'importe qui et qu'on l'y laisse.

Il faut aussi pour notre réforme industrielle que de petites passions bien niaises n'écartent les capacités reconnues. Parce que, par

un talent épigrammatique fera le désespoir d'un imbécille, ce n'est pas une raison pour être dur envers un mérite réel; parce qu'un autre est entaché de philosophie, ce n'est pas un motif pour lui fermer tout accès. Nous citerons un exemple, sans en faire l'application. Nous voyons dans les journaux une guerre acharnée entre un employé supérieur dont l'esprit peut valoir mieux que la réputation et un homme distingué par l'Angleterre et la France qui ne prodiguent pas leurs marques d'estime pour les étrangers. Pour remplir toutes les nécessités du pays, ce n'est pas trop de tous les mérites du pays, il faudrait donc renoncer à cette *despoterie* de paroisse et quand on est médiocre ce qui veut dire faible, par le temps qui court; ne pas s'attirer la force du talent.

On lit dans l'*Emancipation*:

« On pensait dans les cercles politiques de Londres qu'il n'y aurait de remanement ministériel qu'à l'approche de la réunion du parlement, c'est-à-dire vers le mois de février. Les nouvelles reçues ce matin détruisent cette opinion: elles annoncent que lord Brougham pense sérieusement à se retirer du cabinet; mais que sa retraite est tout-à-fait incertaine, puisqu'on ne serait pas éloigné, pour le retenir, de lui offrir la récomposition du ministère. Ce qu'on donne comme positif, c'est la nomination de lord Palmerston au poste de gouverneur des Indes en remplacement de lord Bentinck. On assure qu'il doit partir très-prochainement pour prendre possession. »

Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces rumeurs; mais le départ de M. Palmerston serait un événement fâcheux pour la Belgique.

— Les décorés de la croix de fer recevront, outre la décoration et le brevet où seront énumérés leurs titres, une très-belle médaille octogone en bronze, gravée par M. Jouvenel, et représentant allégoriquement la révolution de 1830.

— Dans un rapport fait au conseil de régence dans la séance du 27 août dernier, M. Scronx a fait sentir la nécessité de dresser sans plus différer le plan général de cette ville, en conformité de l'article 52 de la loi du 16 septembre 1807. Ce plan doit être fait sur deux échelles différentes; savoir, pour l'ensemble de la ville, sur celle d'un demi-millimètre par mètre, et pour les détails ou plans de divisions sur l'échelle de deux millimètres par mètre. Les plans du cadastre étant dressés sur une autre échelle moins grande, il est indispensable d'avoir un plan spécial sur les dites échelles pour l'objet dont il s'agit, et suivant les données fournies, la dépense de ce travail, qui doit former un atlas volumineux, est évaluée à 5,000 fr. Le rapporteur propose de voter cette somme de cinq mille fr., qui sera portée au budget de 1835, à la dite destination. Le conseil a adopté cette proposition.

— Un M. Michelon, directeur de ménagerie, en ce moment à la kermesse de Louvain, y renouvelle les prodiges du fameux Martin. Il donne à manger dans sa main aux tigres et aux lions.

— On écrit de La Haye, 10 septembre:

S. A. R. le prince d'Orange accompagnée de ses fils est retournée hier à l'armée.

Ce soir S. M. la reine et LL. AA. RR. les princesses Frédéric des Pays-Bas et Albert de Prusse ont honoré de leur présence la représentation de la *Muette de Portici*. Chollet et Mlle. Prévost ont admirablement joué les rôles de *Masaniello* et d'*Elise*.

Cet après-midi, il y a eu grand dîner du corps diplomatique chez le ministre des affaires étrangères, M. le baron Verstolk.

Demain, il y aura grande soirée chez M. Potenkin, ambassadeur de Russie près de notre cour.

On apprend que le conseil d'état s'occupe en ce moment de l'examen des projets de loi tendant à modifier les codes qui n'ont pas encore été révisés, projets qui doivent être présentés dans la session prochaine des états-généraux.

— On a reçu les journaux de Java jusqu'au 24 mai dernier. Ils font mention de plusieurs combats livrés aux pirates de Tobello, de Mangindanao et d'autres endroits. Plusieurs de leurs bâtimens ont été capturés ou détruits. Dans une de ces affaires on est parvenu à faire 8 prisonniers: trois d'entr'eux dont le chef d'Illanon Radja Mergong, ont été immédiatement jugés et mis à mort, les cinq autres ont été condamnés aux travaux forcés à perpétuité.

— Tous les journaux de Londres donnent aujourd'hui une fort longue lettre de M. O'Connell au

ministre de l'intérieur, lord Ducaunon, écrite dans le style diffus et emphatique ordinaire au célèbre représentant irlandais. Tout ce que ce document offre de remarquable, c'est qu'il paraît résulter de son ensemble, que M. O'Connell veut revenir sur la profession de foi de ministérialisme faite dernièrement par lui.

— On écrit de Francfort-sur-l'Oder: « Le marché est animé; l'on a vu surtout les draps se traiter avec faveur; cet article est devenu un des premiers. Le prix fort élevé des laines avait d'abord effrayé les amateurs; mais voyant que ces prix ne diminuaient pas, ils se sont exécutés et ont pris du drap au prix courant. Tout ce qui existait en draps de qualité moyenne, de 30 à 45 rixdales la pièce, a été enlevé avec une augmentation de 3 à 4 rixdales. Un des grands inconvéniens est que la fabrication des draps est confiée maintenant à des entrepreneurs qui n'ont pas la force de soutenir ces établissemens. Les sept mille quintaux de laine, sur la place, ont été enlevés rapidement »

— La *Gazette Universelle d'Augsbourg*, du 5 septembre, contient une lettre particulière de La Haye, du 27 août, au sujet de la rentrée des schutters mobilisés, où on lit: « Maintenant que ces braves quittent le métier des armes pour être rendus à la vie civile, on s'aperçoit des torts que 3 ans d'absence ont causés. Beaucoup de ces soldats bourgeois ont trouvé les affaires de leurs familles en partie ruinées, et il leur coûtera de longs efforts pour les rétablir; d'autres se sont décidés à ne pas retourner et à rester sous les armes, ce qui ne peut durer que jusques à la paix, où nos forces seront réduites à l'armée de ligne; d'autres encore, en entrant, ont vu l'impossibilité de gagner leur vie, et ils en ont fait la déclaration à leurs supérieurs... Au reste, personne ne voit ici dans le renvoi de la *schutterij* dans ses foyers, une garantie de paix ou une lueur d'espoir que la diplomatie ait obtenu quelque succès et que l'arrangement tant désiré soit bientôt conclu. C'est pour soulager le pays, pour se conformer au désir émis par la seconde chambre des états-généraux, que le gouvernement a pris cette mesure. Il faut avouer que pendant les trois dernières années; les impôts ont été accablans, et beaucoup de familles autrefois dans l'aisance, sont maintenant réduites à la misère. »

— La diète helvétique a clos ses séances le 6 septembre. Le rapport relatif à la révision du pacte fédéral n'a pas même été pris en considération. Sept cantons et demi ne voulaient entendre parler d'aucune révision, deux et demi désiraient une constituante fédérale, deux autres demandaient la représentation proportionnelle à la population; et les dix autres cantons se divisaient en partisans de la révision partielle.

L'affaire a, en conséquence, été ajournée pour la troisième fois.

On lit dans l'*Emancipation*: « Les membres du jury pour le concours de poésie française, se sont réunis avant-hier et hier au ministère de l'intérieur. M. le baron de Stassart a été nommé président. Les pièces envoyées sont au nombre de soixante-seize, plusieurs donnent de belles espérances; quelques-unes annoncent du talent. Le jury a fait connaître hier sa décision, qui sera rendue publique par la voie du *Moniteur*. »

Comment! le jury a pu, en huit ou dix heures, lire, comparer, examiner à fond 76 pièces de poésie, chacune de 150 vers (terme moyen), ce qui donne un total de 11,400 vers!!! Non, nous ne croirons jamais à un semblable tour de force! quelle garantie peut donner une décision émise avec tant de précipitation?

Nous apprenons que par malveillance, ou tout autre motif, on cherche à répandre des bruits qui tendraient à exciter les ouvriers de l'établissement de Seraing, contre plusieurs industriels signataires de la pétition adressée au gouvernement contre le monopole qui existait en faveur de cet établissement. On leur fait croire entre autres choses que l'un de ces industriels que l'on désigne avait fait des propositions au ministère pour s'intéresser dans cet établissement, avec l'intention de réduire le sa-

laire des ouvriers. Nous croyons devoir démentir ces bruits qui sont aussi absurdes qu'odieux. Il suffira de citer à cet égard la phrase qui termine la pétition adressée au gouvernement pour prouver la fausseté de ces allégations. Elle contient la seule pensée qui ait guidé ces industriels dans leurs démarches.

« Nous n'éprouvons plus qu'un besoin, disaient-ils, c'est de protester de notre désir sincère de voir l'établissement de Seraing prospérer comme entreprise particulière et travailler efficacement avec nous à réaliser le riche avenir industriel de la Belgique; car, sire, la démarche que nous faisons en ce moment auprès de Votre Majesté, est dirigée exclusivement contre le privilège et le monopole et dans le seul intérêt de l'industrie, etc. »

Le propriétaire de l'établissement de Seraing suit positivement d'ailleurs qu'aucun industriel n'a cherché à entrer en concurrence avec lui pour lui succéder dans cet établissement.

Le prince Puckler Muskau vient de passer quelques jours à Liège. Un journal de cette ville rapporte à ce sujet l'anecdote suivante dont on peut garantir l'authenticité:

« Il y a peu de jours, un homme inconnu se présente chez l'un de nos docteurs en chirurgie les plus accrédités; il lui demande s'il est en état de faire toute espèce d'opération. Sur sa réponse affirmative, il le prie de lui dire s'il peut disposer d'une journée entière. Nouvelle affirmation de la part du praticien, qui pourtant hazarde quelques questions sur ce que l'on attend de lui, mais il ne reçoit que des réponses évasives, il apprend seulement de l'inconnu que, le lendemain de grand matin, une voiture viendra le prendre pour le conduire à quelques lieues de Liège où l'on compte sur ses services. »

« Le jour fixé, à l'heure convenue, la voiture paraît. Elle renferme l'inconnu de la veille, et un personnage de bonne mine qui occupe la place principale et auquel on marque les plus grands égards. On presse le docteur de monter et l'on part incontinent. Nos voyageurs s'observent d'abord silencieusement, puis quelques paroles s'échangent sur des choses indifférentes. Enfin le personnage qui semble jouer le premier rôle de *imbroglio*, s'excuse auprès du docteur, du mystère et de la brusquerie de son enlèvement. Il faut, lui dit-il, que vous sachiez maintenant où vous allez, et de quoi il s'agit. »

« Je ne vous suis pas peut-être tout à fait inconnu, quelques productions littéraires assez favorablement accueillies, ont pu faire arriver jusqu'à vous le nom du prince P. M. »

« Dans l'un de mes romans, je m'étais servi des moyens de la composition ordinaire, pour donner du mouvement et de l'intérêt à l'action dramatique: J'avais livré mon héros à toutes les épreuves des passions violentes, et aux écarts qui en sont les inévitables suites. J'avais imaginé un nom, au hasard, car il faut bien que, tout fictif qu'il est, le principal acteur d'un drame quelconque en ait un. Par une de ces bizarreries qu'on ne saurait prévoir, il s'est trouvé qu'il existait, quelque part vers le nord, une personne (très-considerée, portant exactement le même nom, dans les mains de laquelle mon opusculé est tombé, et qui a pris le titre de mon imagination pour une outrageante personnalité. »

« J'étais alors à Paris. Les relations diplomatiques ont fait arriver la plainte et les réclamations jusqu'à moi; j'ai donné tous les éclaircissemens, toutes les explications désirables. La susceptibilité qui se croyait offensée ne s'en est pas montrée satisfaite. dès-lors une réparation par les armes a été convenue, et nous nous rendons, à cet effet, à A... (frontière de Prusse), où je verrai mon adversaire, probablement pour la seule fois de ma vie. »

« Chemin faisant on arrive au relais; le prince propose de déjeuner, on y procède fort gaîment et de très-bon appétit. Avant de se remettre en route le prince veut essayer sa poudre. Il décharge successivement ses pistolets et met très-adroitement la balle du second dans l'enfoncement qu'avait creusé celle du premier au tronc d'un arbre éloigné de 15 pas. Qu'en pensez-vous, dit-il, en se tournant vers le docteur? — Mais, dit celui-ci, je pense qu'il faut que votre partenaire soit fort habile si la partie doit offrir égalité de chances. »

« On continue le voyage. On arrive enfin au lieu du rendez-vous. L'adversaire ne s'y est pas fait attendre. C'est un homme d'un noble maintien, d'un extérieur grave, mais prévenant. Toutes les conditions de la rencontre ont été d'avance prévues et réglées, les combattans sont tenus à distance, ils ne peuvent s'approcher que pour échanger leurs coups. Pas une parole, pas un geste n'établit la moindre communication entre eux. Au signal donné, ils marchent l'un vers l'autre, à l'intervalle marqué, les deux coups partent presque en même temps, l'un des champions est atteint à la gorge, c'est l'adversaire du prince. On s'empresse de lui donner les soins que sa blessure réclame; elle est heureusement légère et ne présente aucun caractère dangereux. Une déclaration, d'avance arrêtée et exprimant le témoignage d'une satisfaction réciproque, est sur le champ échangée, et l'on se sépare avec le froid et silencieux cérémonial qui avait accompagné la rencontre. »

Le prince Puckler Muskau est demeuré cinq jours à Liège, il était logé à l'Hôtel de l'*Aigle Noir*. Il en est parti hier.

### TAXE DU PAIN A LIÈGE du 13 septembre.

Pain de seigle, 18 centimes  
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 centimes.  
Pain dit de ménage, 42 centimes.

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 12 septembre.

Naissances : 4 garçons, 2 filles.

Décès : 4 garçons, 4 filles, 1 homme, savoir : Thomas Louis Joseph Dethier, âgé de 52 ans, négociant, rue à la Gaffe, célibataire.

### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 14 décembre, abonnement courant, *Cendrillon*, opéra en trois actes de M. Etienne, musique de Nicolo-Isouard; précédé par la première représentation du *Manteau*, comédie en un acte et en vers du Théâtre Français. Le spectacle commencera par *L'Héritière*, vaudeville en un acte, par M. Scribe.

Lundi 15 septembre, abonnement suspendu, la première représentation des *Enfants d'Édouard*, tragédie en trois actes, par M. Casimir Delavigne; précédé par le *Concert à la Cour*, opéra en un acte. On commencera par le *Maître de Chapelle*, opéra en un acte.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### FÊTE DE CHAUDFONTAINE, dimanche 14 courant.

A HENRARD, tenant l'HOTEL DE LIÈGE, a l'honneur d'annoncer qu'il y aura BAL chez lui le dimanche et le lundi de la fête.

Indépendamment de la TABLE D'HÔTE d'une heure, il y en aura UNE SECONDE à trois pour l'utilité des personnes qui ne viennent qu'après-midi. — SON CHAR-A-BANCS fera également ces jours plusieurs VOYAGES EXTRA. — S'adresser pour les places au n° 446, rue Sur-Meuse, à Liège.

#### HOTEL DES BAINS A CHAUDFONTAINE.

A l'occasion de la FÊTE, il y aura BAL aujourd'hui dimanche 14 courant. 534

BAL dimanche et lundi chez DOFFLEIN - GRISARD à la grande salle, au Moulin, dans la petite Voye, à Herstal.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

A VENDRE à l'amiable un CAPITAL de 19,000 francs, formant le restant de prix de VENTE D'IMMEUBLES, situés à Liège. S'adresser à M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire en cette ville. 533

#### VENTE D'UN MOBILIER.

Lundi, 15 septembre, à neuf heures et demie du matin, il sera VENDU à la maison de M. Camus, rue de la Régence, sous la direction de Fçois. THONNARD, Meubles, ustensiles et literies. 502

#### VENTE DE VINS ET MEUBLES.

Lundi, 15 septembre 1834, à 2 heures de l'après-midi, le notaire SERVAIS procédera, en la maison n° 54, faubourg Ste-Marguerite, à Liège, à la vente publique de MARCHANDISES et EFFETS, consistant en :

Une quantité considérable de VINS de Bourgogne, Bordeaux et Moselle, tant en cercles qu'en bouteilles, tous d'excellente qualité; tels que :

RICHEBOURG, VOSNE, CLOS du ROI, VOLNAY, MANTHELI, St-AUBIN, POMMARD, etc.; très-vieux COGNAC; CURAÇO et une forte partie D'ESPRIT de VIN.

Tables à coulisser et autres, commodes, buffets, chaises, horloges, services en étain; batterie de cuisine; comptoir et rayons de boutique; grand tambour à rissoler le café; balance de magasin, poids et tous les ustensiles d'un commerce d'épicerie; quantité de tonneaux, 35,000 bouchons, bannes de jardin, 35,000 bouchons et divers autres objets.

Les vins appartiennent aux récoltes de 1822, 1825, 1827 et 31, ils pourront être dégustés, dans la matinée du jour de la vente.

#### VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS, EN BOUTEILLES ET EN PIÈCES.



Lundi et mardi, 15 et 16 septembre courant, à 2 heures, il sera VENDU définitivement en hausses publiques, à l'entrepôt des acisès à Liège, sous la direction de François THONNARD, une forte partie en

pièces et en bouteilles de vin de Lafite, Branne, Mouton, Rauzan, La Rose, Leoville, etc. Le tout du premier choix. 501

#### VENTE DE VINS.

de BORDEAUX 1825, TAVEL 1827 et MALAGA, VEILLES, qui seront vendus à l'enchère, le jeudi 15, à 2 heures, en l'étude du notaire PAQUF.

### AVIS AU COMMERCE.

DERTELLE-TEMPLEUX, batelier, commissionnaire et marchand de houilles à Charleville, a l'honneur de prévenir les personnes qui l'ont investi de leur confiance qu'il continue toujours à faire seul la COMMISSION et que tous les bruits qui tendraient à faire croire qu'il s'est de nouveau arrangé avec M. DERTELLE, aîné, sont faux et ne peuvent avoir été répandus qu'à dessin d'induire ses commettants en erreur.

M. A. DISCRY, commissionnaire, rue Féronstée, n° 742, à Liège, est chargé de la réception, de la remise et de la réexpédition des marchandises destinées pour LIÈGE et les PROVINCES ENVIRONNANTES. 530

A. DISCRY, commissionnaire, rue Féronstée, n° 742, vient de recevoir une partie d'ARDOISES du MOULIN de FUMAY (France), de toute 1<sup>re</sup> qualité. 516

#### VENTE d'une MAISON de COMMERCE.

Lundi, 15 septembre 1834, à dix heures du matin, le notaire BIAR vendra publiquement en son étude, rue Vinave d'Ille, n° 41, à Liège, une bonne MAISON de COMMERCE, sise à Liège, rue des Mineurs, portant le n° 524 bis, première maison à gauche de la rue sur les Aîres, provenant de la succession de feu M<sup>e</sup> veuve Ghaye. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 456

#### VENTE EXTRAORDINAIRE A TILFF DE TAILLIS ET HAUTE FUTAIE.

Mercredi 24 septembre 1834, à neuf heures du matin, monsieur le chevalier de Grady de Brialmont, fera VENDRE par le ministère de maître HUBAER notaire à Seraing; 1<sup>o</sup> DIX HECTARES de BEAUX TAILLIS essence de CHENE divisés en dix portions; 2<sup>o</sup> 21 lots de chênes et hêtres composés chacun de dix arbres; 3<sup>o</sup> et six superbes frênes, tous ces bois croissant dans le bois de la grande cathédrale et près de la ferme de tombeux commune de Tilff. La vente aura lieu au pied des arbres, à crédit moyennant caution connue du dit notaire.

N. B. Parmi tous ces arbres ils s'en trouvent une grande quantité d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires. Les adjudicataires payeront au moment de la vente vingt pour cent en sus du principal pour tous droit et frais. 524

#### VENTE PUBLIQUE DES DRAPS

composant le magasin de M. J. Osteaux, à Liège.

Cette vente consiste en environ 80 pièces de draps de toute couleur, dont une partie est découpée à mesure de pantalons, habits, capottes et manteaux pour hommes et pour femmes. Des annonces ultérieures indiqueront le jour de la vente, qui aura lieu au commencement du mois d'octobre prochain.

Lundi, 29 de ce mois, à 10 heures, on VENDRA aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère du notaire PAQUE, à Liège, les PIÈCES de TERRE suivantes, savoir :

1<sup>o</sup> Une de 13 perches 7 aunes (3 verges), située à Momale, au chemin de Laminne, joignant à Goffard, aux pauvres de Momale et occupée par Ista (Jacques.)

2<sup>o</sup> Une de 24 perches 79 aunes (5 verges), sise à Momale, au chemin de Hodeige, joignant à la V<sup>e</sup> Collon et à Monfort, détenue par Goffin et ledit Ista.

3<sup>o</sup> Une de 130 perches 78 aunes (30 verges), située à Hologne près du chemin dit Bouhon-Bourdouxhe, tenant aux enfants Hanson et Jonneau.

4<sup>o</sup> Et une de 103 perches 97 aunes, située au même endroit que la précédente, tenant à Jonneau, à Pirotte et aux enfants Hanson.

S'adresser audit notaire pour les conditions. 523

A VENDRE de gré-à-gré une trentième part de l'exploitation charbonnière dite des Sarts au Berleur, commune de Grace-Montegnée.

Et une huitième part de celle d'Ivoz, près du Val-Saint-Lambert.

Les travaux qui ont été faits jusqu'à ce jour à ces deux exploitations les ont fait connaître sous le rapport le plus avantageux, tant pour la quantité que pour la bonté du produit.

S'adresser au notaire BOULANGER qui est chargé d'en négocier et faire la VENTE. 506

#### VENTES POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi 9 octobre 1834, à 2 heures de relevée, le notaire DELEHXY VENDRA aux enchères, en son étude, rue Saint-Severin, n° 568, à Liège, une BONNE MAISON de commerce portant le n° 267, sise à Liège, rue devant la Magdelaine.

Les maisons de cette rue augmenteront considérablement de valeur par l'élargissement de la rue de la Halle qui va s'effectuer.

Le même jour à 3 heures, ledit notaire VENDRA aux enchères, en son étude, trois MAISONS avec jardin et un terrain de 20 perches environ, situés près de l'ancienne houillère Hardy, à Ans.

S'adresser audit notaire pour voir les conditions de ces VENTES. 519

A VENDRE de gré à gré une bonne et solide MAISON numéro 477, sise à Liège, au centre de la rue Hors Château. S'adresser au notaire BOULANGER, chargé de cette vente. 416

Nous Léonard Bouhy, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, premier arrondissement de la province de Liège, citons tous clamans droit à la succession de mademoiselle Marie Catherine Godts, ancienne religieuse clarisse, décédée au couvent des Clarisses, rue des Clarisses, quartier du Sud de ladite ville, le vingt-quatre juin présente année, à comparaitre munis de leurs titres audit couvent des Clarisses, le seize septembre présent mois aux deux heures de l'après-midi, pour être présents, si bon leur semble, à la reconnaissance et levée de nos scellés apposés sur les effets de ladite défunte par procès-verbal dudit jour vingt-quatre juin, enregistré à Liège le vingt-sept, leur déclarant qu'il y sera procédé tant en leur absence qu'en leur présence.

Donné au local de nos séances, situé rue Saint-Jean-en-Isle, à Liège, le premier septembre mil huit cent trente-quatre. L. BOUHY. 466

A VENDRE de gré à gré 4 BONNIERS 13 PERCHES, en six PRAIRIES de première classe, partie arborées de bons fruits, au village de Soiron, sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEFVE, rue Sœurs de Hasque, n° 281, chargé aussi de la vente de plusieurs exploitations plus étendues et du placement des capitaux. 526

#### VENTE PAR LICITATION.

On fait savoir que le vingt-neuf septembre 1834, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> RADELET, notaire à Ougrée, en présence de M. le juge de paix du canton de Seraing, et en son bureau, sis audit Seraing, à la VENTE aux enchères publiques, conformément à la loi du 12 juin 1816, des RENTES suivantes; savoir :

##### Premier lot.

Une rente de cent cinquante trois francs seize centimes, échéant le 30 novembre, réduite à cent trente six francs 44 centimes, si elle se paye avant l'échéance de la 2<sup>e</sup> annuité, due par Remy Paquay et consors, domiciliés aux Boncelles.

##### Deuxième lot.

Une rente de quinze florins neuf sous Bbt.-Liège ou 18 francs 77 centimes, restant de plus, échéant le 1<sup>er</sup> mars, due par Hubert Lerlaville et consors, domiciliés aux Boncelles.

##### Toisième lot.

1<sup>o</sup> Une rente de trente-un florins 2 sous 2 liards ou 37 francs 84 centimes, échéant le 1<sup>er</sup> mars, due par Michel Joseph Léonard, et ses enfants, domiciliés à Seraing.

2<sup>o</sup> Une rente de onze florins Bbt.-Liège ou treize francs 37 centimes, échéant le 1<sup>er</sup> octobre, due par les mêmes débiteurs que celle précédente.

##### Quatrième lot.

Une rente de sept florins 10 sous Bbt.-Liège ou neuf francs onze centimes, échéant le 30 novembre, due par les époux Paty et consors, domiciliés aux Boncelles.

##### Cinquième lot.

1<sup>o</sup> Une rente de dix-huit francs 30 centimes, partie de plus, due par Jean Joseph Leclerc, demeurant aux Boncelles.

2<sup>o</sup> Une rente de trente florins 2 sous 2 liards ou trente-six francs 61 centimes partie de plus, échéant le 1<sup>er</sup> mars, due par les enfants de Henri Gilles Leclerc, demeurant aux Boncelles.

##### Sixième lot.

Une créance de trois cent quarante francs, résultant d'arrérages échus, des rentes constituant les cinq lots qui précèdent. Le cahier des charges est déposé en l'étude dudit notaire, près duquel on peut en prendre inspection. 525

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

#### PROVINCE DE LIÈGE. — Travaux publics.

Avis. — Samedi, 20 septembre 1834, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement, à Liège, il sera procédé par M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de la commission des actionnaires et de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères :

1<sup>o</sup> Des travaux d'entretien à exécuter sur la première partie de la route de Huy à Tirlemont, jusqu'au premier novembre 1835.

2<sup>o</sup> Des travaux à exécuter, en deux lots, sur les routes provinciales depuis le premier octobre 1834 jusqu'au 30 avril 1838.

On peut prendre connaissance des devis d'après lesquels il sera procédé à cette adjudication, à l'hôtel du gouvernement à Liège et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef. Liège, le 12 septembre 1834.

#### DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

#### DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix : 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

Pour faciliter son partage, la famille d'Ancon de Ville, fera exposer en VENTE publique, par le ministère du notaire BOULANGER, en son étude, rue Hors-Château, n° 448, le 30 septembre 1834, à 10 heures du matin :

1° Une grande et spacieuse MAISON, sise rue Souverain-Pont, n° 586, enseignée du cheval blanc, ayant une sortie sur la place St-Denis. Cette maison composée de deux corps de bâtiments, d'une très grande cour, une autre derrière, écuries et remises très vastes, la rend propre à toutes espèces d'établissements.

2° Une autre maison située même rue, enseignée du Fer à Cheval, n° 320, ayant écuries, remises, deux cours, quantité de pièces à feu; également propre à tout usage.

3° Une petite maison joignant la précédente, enseignée ci-devant du petit Pavillon anglais; également propre à tout usage.

4° Une maison, sise rue Neuve, derrière le Palais, n° 430. On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de la vente chez ledit notaire. 478

La MAISON de feu Ant. THOMSON, maître menuisier et entrepreneur, sise à Liège, rue derrière le Palais, n° 52, avec cour, grand bâtiment, atelier et terrasse derrière, sera VENDUE aux enchères publiques, le samedi, 20 de ce mois, à deux heures, devant M. CHOKIER, juge de paix, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, par le ministère du notaire PAQUE, aux conditions que l'on peut voir chez eux. 464

### A VENDRE

BELLES FORGES ET HAUT-FOURNEAU ET AUTRES PROPRIÉTÉS, Sur la rivière du Hoyoux en la ville de Huy, province de Liège.

Le SIX OCTOBRE mil huit cent trente-quatre, à dix heures du matin, il sera procédé par devant M. le juge de paix du canton de Huy, en son bureau, et par le ministère du notaire CHAPELLE, à la VENTE publique des FORGES, HAUT-FOURNEAU et autres propriétés ci-devant occupés par M. LENTZ-DETIENNE, et dont la désignation suit :

1° Un vaste et bel ETABLISSEMENT DE FORGERIE, avantageusement situé au faubourg Sainte-Catherine, en la ville de Huy, province de Liège, sur la rivière de Hoyoux, près de la nouvelle route de Huy à Tirlemont, sur celle projetée de Huy à Terwagne, Marche et Luxembourg, consistant : 1° en UN HAUT-FOURNEAU dont le bas est disposé de manière à servir d'atelier de moulage de poterie et de toutes autres pièces de fonte.

2° UNE FORGE garnie de ses outils, et contenant 1° une affinerie, 2° deux feux de chaudières.

3° UN PETIT FOUR destiné à chauffer les masses et les loupes.

4° TROIS FOURS à réverbère.

5° DEUX GROS MARTEAUX, dont un cingleur et un étireur.

6° UN MARTINET DOUBLE.

A côté de la forge, se trouve un bâtiment neuf, dans lequel est placé la soufflerie pour les feux de forge et l'affinerie ainsi que le bocard; le tout est en bon état et est activé par cinq roues, dont trois sont neuves.

Le fourneau est lié par une arcade en pierres de taille et briques à une vaste remise à charbons construite à neuf, à laquelle sont annexés la raperie, les magasins aux poteries et un atelier de mouleur en terre; vis à vis de la forge et tout au centre de l'établissement, se trouve une maison d'habitation pour le régisseur et pour servir de bureau avec chambres et grenier au-dessus, et à côté, une remise à charbon de terre avec grenier, une écurie pour huit chevaux voutée en briques, un magasin de fer, construit à neuf et un four à coak.

Au delà et du même côté du chemin, est une remise à charbon de bois ayant pour annexes un hangard et un atelier de charpentier.

A ces établissements, sont réunis pour former un seul et même lot, un beau jardin légumier avec un beau verger et petit bois de haute futaie au-dessus, situé à côté de la remise et un vignoble en terrasse et taillis en plein rapport avec broussailles et rochers dominant les établissements et renfermant des carrières de pierre très-propres à la bâtisse, etc.

2° Deux maisons avec vignobles également en plein rapport, terrain à culture, prairies et bois, situés au lieu dit Entre-deux-Tiers, à proximité des usines.

Ces derniers immeubles seront divisés en trois lots, qui seront d'abord exposés séparément et ensuite réunis avec le premier en masse.

Le coup d'eau qui, à sa hauteur ordinaire, peut activer les cinq roues à la fois, ne tarit jamais, n'éprouve guères de diminution dans les secheresses, ne cause pas d'inondation, ne se gèle pas, et peut égaler la force motrice d'une machine à vapeur d'environ cent vingt-cinq chevaux.

Outre son emplacement au centre des bois et minerais, cet établissement se trouve très à portée des houillères de Seraing, Flémalle, etc., sa proximité de la Meuse le met à même de tirer le mille kilogramme charbon de terre au prix de deux francs pour tout transport rendu sur ses places, ce qui contribue puissamment à mettre ces usines à même de soutenir la concurrence avec les fabriques de fer de premier ordre et à les rendre susceptibles d'être avantageusement converties en un fourneau au coak et en laminoir à l'anglaise, on pourrait aussi y joindre une ferblanterie étant le centre des ouvriers de cette importante branche d'industrie.

Il y a facilité pour le paiement.

Incessamment il sera procédé à la vente de 318°. d'une concession de minerais de fer dans une étendue considérable de terrain des communes de Couthuin, Lonypré et Lavoir. S'adresser pour voir les usines et le cahier des charges à M. CHAPELLE, notaire à Huy, et à M. VERNINCK, avoué, rue Souverain-Pont, à Liège. 484

### VENTE.

Jeu, deux octobre 1834, à deux heures de relevée, M. DELEXHY, notaire à la résidence de Liège, VENDRA aux enchères publiques, les OBJETS suivants qui se trouvent au couvent des ci-devant Augustins, quai d'Avroï, à Liège :

1° Une MACHINE à moyenne pression, système de HALL, de la force de 12 chevaux, dont la chaudière et les tubes bouilleurs sont en tôles. Cette machine, qui n'a marché que pendant quelques mois, sera mise en mouvement la veille et le jour de la vente, à deux heures après-midi.

2° Quatre BALANCES-BASCULES avec lesquelles on peut peser 4000 à 1500 kilogrammes.

3° Trois PRESSES TYPOGRAPHIQUES en fer.

4° Des ENCLUMES des ÉTABLIS et OUTILS de MENUISIERS, une grande quantité de MODELES servant à la construction des machines à vapeur, des MODELES d'en grenages, etc., etc.

5° Un MOUTON A BRISER des GUEUSES, une Grue, un Fléau de Balances avec plateaux, un grand nombre de POIDS en FONTE de 25 kilogrammes, de VIEILLES FER-RAILLES, un TAS de VIEUX BOIS, un PUPITRE DE BUREAU.

Ces divers objets sont à voir tous les jours de neuf heures à midi, au Couvent des Augustins.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour connaître les conditions de la vente. 428

L'HOTEL DES GRANDS BAINS à Chaudfontaine.



Avec jardin, bosquets, etc., est à LOUER pour le 1<sup>er</sup> mars 1835. S'adresser pour en connaître les conditions à M. CLERMONT, avoué à Liège. 54

A LOUER, pour le 1<sup>er</sup> mai prochain, la grande FERME du château de Wanne, canton de Stavelot. S'adresser au propriétaire M. CAVENS-MASSANGE à Malmédy, à M. KOKAI, notaire, à Stavelot; ou à M. BIAR, notaire à Liège. 416

### VENTE D'IMMEUBLES

Situés à HERVE et à BATTICE.

Le lundi 22 septembre 1834, à 9 heures du matin, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères publiques et à l'extinction des feux, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, à la requête de M. Grégoire DENIS, ci-devant négociant, demeurant à Bruxelles, les IMMEUBLES dont la désignation suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Une belle et grande maison, bâtie à la moderne, avec porte cochère, composée de 7 pièces au rez de chaussée, 8 au premier, 8 au second, beaux greniers et 5 belles caves, cour, remise, écurie pour 40 chevaux, jardin entouré de murailles et un second entouré de hayes vives y attenant, le tout couvert en ardoises, et sis en la ville de Herve, rue du Coin.

2<sup>o</sup> Lot. — Trois petites maisons avec écurie, le tout formant un ensemble, sis en la ville de Herve, rue du Coin.

3<sup>o</sup> Lot. — Une belle ferme, sise au lieu dit le Thier, en la commune de Battice, consistant en un beau quartier de maître, composé de deux pièces au rez de chaussée, deux au premier, greniers et belles caves voutées, plus les bâtiments du fermier, étable, écurie, fournil, le tout couvert en ardoises, avec cour entourée de murailles et porte cochère, jardin et dépendances avec les biens-fonds en 7 pièces de prairie, d'une contenance de 8 bonniers 37 perches 80 aunes, fonds de première classe, loués frs. 1422 22 centimes, joignant aux propriétés de MM. Spirlet, Leclercq et au pavé de Battice à Verviers.

Cette propriété jouit d'une source d'eau qui ne tarit jamais, et sous laquelle se trouve une terre glaise.

Une prairie grande d'un bonnier 45 perches, sise à la chaussée de Battice à Verviers, de laquelle on extrait de la terre glaise d'un grand rapport.

4<sup>o</sup> Lot. — Une belle et grande maison avec porte cochère, sise à Elvaux-Battice, composée de 4 pièces au rez de chaussée, y compris un grand salon, 4 au premier, y compris une salle de 32 pieds de long sur 22 de large, 6 au second, greniers et belles caves voutées, le tout couvert en ardoises avec écurie pour deux chevaux, fournil et puits dans la cour, laquelle est entourée de murailles.

Cette maison est propre à y établir une fabrique, avec ce un jardin contenant 7 perches 50 aunes, vis à vis de la ferme, plus un pourpris qui consiste en 4 perches de terrain entourant le bâtiment et désignée par des bornes.

5<sup>o</sup> Lot. — Une maison formant deux demeures, sise à Elvaux-Battice, avec une petite écurie, jardin et dépendances.

6<sup>o</sup> Lot. — Une ferme, sise à Elvaux, commune de Battice, consistant en maisons, étable, jardin et dépendances, avec les biens-fonds en trois pièces de prairie d'une contenance de 7 bonniers 31 perches 75 aunes, fonds de première classe, joignant à celle qui suit et au chemin.

7<sup>o</sup> Lot. — Une petite ferme, sise au même endroit, consistant en maison, étable, jardin et 4 pièces de prairie d'une contenance de 3 bonniers 85 perches, joignant à celle ci-dessus et au chemin.

Ces deux fermes sont traversées par un ruisseau qui fait mouvoir un moulin à farine.

8<sup>o</sup> Lot. — Une petite prairie, sise sur la commune de Battice, contenant 10 perches, joignant aux propriétés Dewerixhas.

Cette vente qui sera définitive et sans infirmation présente toute sûreté aux acquéreurs.

S'adresser audit notaire et à M. HERLA, avoué à Verviers, pour connaître les clauses et conditions de la vente, et obtenir de plus amples renseignements. 327

La commission administrative des hospices civils de Liège informe que le jeudi 16 octobre 1834, à 3 heures de relevée, à la salle de ses séances, elle mettra en adjudication publique au rabais, sur simples soumissions cachetées, la FOURNITURE des TOILES dont le détail suit : 1° 3582 mètres de toile blanche de 15100 mètre de largeur; 2° 235 mètres de toile blanche plus fine, de la même largeur; 3° 120 mètres de toile blanchâtre de 98100 mètre de largeur; 4° 120 mètres de toile blanche à dessin (linge de table) de 73100 mètre de largeur; 5° 988 mètres de toile grise de 15100 de largeur; 6° 361 mètres de toile bleue à carreaux de 1 mètre 31100 de largeur; 7° et finalement 25 pièces de toile de coutil pour lit.

Le cahier des charges et les échantillons de toile sont à voir, tous les jours, de 9 heures à midi, au secrétariat de la dite commission, où l'on doit déposer les soumissions au plus tard le jour de l'adjudication avant midi.

### FACULTÉ DE SURENCHÉRIR.

Suivant procès-verbal d'adjudication reçu par M. LAMBINON notaire à Liège, en date du 10 septembre 1834, il a été adjugé :

A. Une maison avec remise, écurie, grange, étable et environ un bonnier 10 verges grandes, mesure locale, de verges et jardin y contigus, situés à Embourg, sur la Grand'Rue, tendant de Liège à Spa, au prix 1<sup>o</sup> de 2200 francs; 2<sup>o</sup> et en charge de servir 144 francs 90 centimes de rente en plusieurs textes.

B. Et 9 verges grandes, ancienne mesure, de terre et pré en deux pièces, situées au même endroit, adjugées en deux lots, le premier contenant 5 verges grandes, au prix de 726 francs 23 centimes, y compris le capital d'une rente de 24 francs 31 centimes; le second contenant 2 verges grandes au prix de 230 francs.

Aux termes des conditions de cette vente, toute personne solvable peut, jusqu'inclus le 20 septembre 1834, surenchérir d'un 20<sup>e</sup> du prix, le tout ou partie desdits immeubles, au moyen d'une déclaration à passer devant ledit M. LAMBINON.

### COMMERCE.

Fonds anglais du 10 sept. — Consol. 90 3/4 0/0. — belges, 99 1/4, holland. 51 1/4, Portug. 81 7/8, Esp. cortés 49 3/4.

Bourse de Paris, du 11 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, 404 3/4 fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 76 1/2, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 93 00; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 33 0/0; fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 34 1/2; fin cour., 00 00; 3 p. 0/0, 25 0/0; fin cour., 00 00; différée 00 00. — Cortés, 44 3/4. — Portugais, 00 00. — d'Haiti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 00 00; fin cour., 00 00 — Empr. romain, 93 1/4; fin cour., 00 00. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 11 sept. — Dette active, 51 9/16 Ditto, 98 1/16 0/00. — Bill de change, 22 1/4. — Oblig. du Syndicat, 89 5/8 00/00 — Ditto, 72 1/2 00/00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rente française, 76 1/8. — Ditto de 1833, 00/00. — Obl. russe Hop. et C., 103 1/4 0/0. Ditto de 1828, 103 1/4 0000 — Inscrit. russes, 67 5/8 0000 — Empr. russe 1831, 97 9/16 0/0. — Rente perp. d'Esp., 010 — Ditto 00000. — Dette diff. d'Esp., 11 3/16 0 0/0. — Obl. mét. Autriche, 00 0/0 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cort. Naples falc., 86 0/0. — Oblig. Hanovises, 00 0/0. — Oblig. Brésil, 77 1/2. — Cortés, 40 3/8 00. — Ditto Grec, 0 — Lots de Pologne, 116 7/8.

### Bourse d'Anvers, du 12 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 0/0 perte.		
Londres.	12 07 1/2	12	
Paris.	47 3/8	A 47 1/16	A 46 1/16 A
Francfort.	36 1/8	A 36 0/0	35 7/8
Hambourg.	35 5/16	A 35 1/8	A 35 1/16 A
Escompte 3 0/0.			

Effets publics Belgique — Dette active, 102 3/4 0 Id. diff. 41 1/4 A. — Oblig. de l'entr., 96 P. — Empr. de 48 mill 98 1/4 et P. — Id. de 12 mill, 0/ Id. de 24 mill. 000 0/00 — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000 — Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 94 3/4 — Espagne. Guebb., 35 1/2 00 P. Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/00 Id. perp. Amst., 37 1/2 à 38 P. 000 00/00. — Idem dette différée, 42 1/4 P.

### MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

4000 balles café Brésil, à 30 cts. cons.  
200 balles café Brésil, à 29 1/2 cts. cons.  
300 balles café St-Domingue, à 29 cts. cons.  
30 caisses sucre Havane blond, à fl. 16 5/8 ent.

### Arrivages au port d'Anvers, du 12 septembre.

Le schooner anglais Stranger, c. Dawson, ven. de Londres, ch. de manufactures et cuirs.  
Le 3 mats américain Copia, c. Hogt, ven. de Richmond, ch. de tabac.  
La galléasse mecklenbourgeoise Fanchon, cap. Nieman, ven. de Riga, ch. de bois.

Bourse de Bruxelles, du 12 sept. — Belgique. Dette active 51 1/4 P Emp 24 mill., 98 0/0 P. — Hollande. Dette active 50 1/2 0 — Espagne Guebb., 36 0/0 P. Perpétuelle Anvers, 4 p. 0/0, 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 37 0/0 P. Id. Paris, 3 p. 0/0, 25 3/4 0. Cortés à Lond., 42 0/0 A. Dette diff. 12 1/2 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à L.